



**S . A . T**  
**Syndicat Armagnac Ténarèze**  
Services des Eaux et des Assainissements

Monsieur Nicolas MELIET  
*Président du Syndicat Armagnac Ténarèze*

À Mmes et MM. les Membres  
du Comité Syndical

ÉAUZE, le 30 novembre 2022

**CONVOCATION AU COMITÉ SYNDICAL**

Au siège du Syndicat Armagnac Ténarèze  
Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 ÉAUZE

**le 7 décembre 2022 à 19 h 00**

Numéro d'ordre	Ordre du Jour
	Validation du procès-verbal de la réunion du 10/10/2022
	Décisions du Président
1	Décision n° 5 : avenant n° 3 au marché de télé relève
2	Décision n° 6 : avenant n° 4 au marché de télé relève
3	Décision n° 7 : avenant n° 5 au marché de télé relève
	Affaires générales
4	Vente terrain du Pontouat : autorisation de signature de l'acte de vente
	Ressources humaines
5	Augmentation valeur Ticket Restaurant
6	Protection sociale complémentaire-Assurance complémentaire santé « Mutuelle » - Convention de participation

Communes de Bascous - Beaumont - Bretagne-d'Armagnac - Castelnaud-d'Auzan-Labarrère - Cazeneuve -  
Courrensan - Éauze - Fourcès - Gondrin - Lagraulet-du-Gers - Larressingle - Larroque-sur-l'Osse -  
Lauraët - Montréal-du-Gers - Mouchan - Noulens - Ramouzens - Réans - Séailles

Zone Industrielle « Lauron » - 32800 ÉAUZE - Tél : 05.62.09.82.99 - e-mail : contact@sat32.fr



**S . A . T**  
**Syndicat Armagnac Ténarèze**  
Services des Eaux et des Assainissements

Budget / Finances	
7	Budget de l'Eau : admissions en non-valeur
8	Budget de l'Eau : décision modificative n° 3
9	Budget de l'Assainissement : décision modificative n° 1
10	Budget du SPANC : admissions en non-valeur
11	Budget du SPANC : décision modificative n° 1
12	Budget de l'Eau : engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent
13	Budget de l'Assainissement : engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent
Questions diverses	

Vous trouverez ci-joint les documents afférents à ce Comité Syndical.

En vous remerciant, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,



Nicolas MELIET

*Depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, le régime dérogatoire applicable au fonctionnement des Assemblées délibérantes qui valait pendant l'état d'urgence sanitaire ne s'applique plus.*

*Ainsi, depuis cette date, les réunions sont publiques, elles ont lieu dans les lieux habituels de réunion. Un seul pouvoir par élu est autorisé et le quorum est revenu à plus de la moitié des membres.*

*À défaut de quorum, l'Assemblée sera convoquée à trois jours, au moins d'intervalle. Elle pourra délibérer sans conditions de quorum.*

**Important** : outre la mise à disposition des documents liés à ce conseil sur le site du SAT, ces derniers vous ont également été adressés par mail.

\*Nom utilisateur : sat32      Mot de passe : CS

***N.B. : nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence ou absence à cette réunion car nous avons besoin de connaître le nombre exact de personnes présentes pour l'organisation de cette rencontre. Merci de nous donner l'information avant lundi 5 décembre 2022, dernier délai.***

Communes de Bascous - Beaumont - Bretagne-d'Armagnac - Castelnaud-d'Auzan-Labarrère - Cazeneuve -  
Courrensan - Éauze - Fourcès - Gondrin - Lagraulet-du-Gers - Larressingle - Larroque-sur-l'Osse -  
Lauraët - Montréal-du-Gers - Mouchan - Noulens - Ramouzens - Réans - Séailles

Zone Industrielle « Lauron » - 32800 ÉAUZE - Tél : 05.62.09.82.99 - e-mail : contact@sat32.fr